



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT

**ARRETE portant modification de la
composition du CLIC BOUSSENS**

LE PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES
PREFET DE LA HAUTE-GARONNE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement ,

Vu le code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 juillet 2006 portant création et composition du « CLIC BOUSSENS » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 août 2009 portant renouvellement de la composition du « CLIC BOUSSENS » ;

Vu le courrier de la société ANTARGAZ en date du 5 août 2009 informant du changement du chef de centre à compter du 12 octobre 2010 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute- Garonne,

- ARRETE -

ARTICLE 1 – L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 17 août 2009 portant renouvellement de la composition du « CLIC BOUSSENS » est modifié comme suit :

Collège « exploitants »

Représentants de la société ANTARGAZ

- Titulaires: M. Johny MOUCHARD
Mme Bérénice MARK
- Suppléant: Melle Lynda COTTET GAYDON

ARTICLE 2 – Le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute- Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Toulouse, le

24 JUIN 2010

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Françoise SOULIMAN